

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2014

Le cinq mai deux mil quatorze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

1. MODIFICATION STATUTAIRE DU SIDEC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité Syndical du SIDEC a décidé à l'unanimité (moins 3 abstentions) lors de sa séance du 11 mars 2014 de procéder à une refonte de ses statuts. Cette révision prend en compte les modifications législatives et les évolutions dans le domaine de l'énergie.

Afin que cette décision puisse être entérinée et conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, il appartient aux conseils municipaux de délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité la modification statutaire.

2. ANIMATION REPAS DES AINES 2014

La commission des fêtes propose au conseil de choisir pour l'animation du repas des aînés du 21 septembre 2014, Christelle et Laurent MACOINE. Leurs honoraires seraient de 400 euros + 285 € de charges sociales. Le conseil donne à l'unanimité son accord et dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2014 au compte 6232.

3. TAXE D'AMENAGEMENT

L'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'il est possible d'exonérer les locaux à usage artisanal et les abris de jardin soumis à déclaration préalable du champ d'application de la taxe d'aménagement. La délibération doit être prise avant le 30 novembre 2014. Le conseil après délibération accepte à l'unanimité d'exonérer ces deux catégories.

4. VOTE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle au conseil que quelques subventions restent à voter :

- Garderie Périscolaire 5 936 € **Adoptée** 16 Pour 1 abstention

Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget de l'année.

- Considérant que le championnat de Javelot est organisé non pas à Walincourt-Selvigny mais à Neuville St-Rémy, le conseil, par 16 pour et 1 abstention, annule sa décision de verser la subvention exceptionnelle à WalFlèches de 200 euros votée antérieurement.

5. DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des Impôts directs (CCID) composée du maire et de 8 commissaires.

Les noms des commissaires sont proposés au Préfet sur une liste, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Le conseil propose comme commissaires pour la CCID :

6. AJUSTEMENT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Par lettre en date du 25 avril 2014, Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai demande à ce que le conseil délibère à nouveau sur les indemnités du Maire et des Adjointes car l'enveloppe maximale autorisée est dépassée de 0.09 % (à cause des arrondis d'euro).

Le Maire propose au conseil de réduire en conséquence son indemnité au taux de 36.78% (au lieu de 36.87%). Le conseil, à l'unanimité, donne son accord et établit le tableau récapitulatif des indemnités qui sera joint à la nouvelle délibération.

LE POINT SUR LES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

MEDAILLE DE LA VILLE

Le Maire propose au conseil d'accepter de remettre la médaille de la ville à Mr Jean-Marie LEFEBVRE pour services rendus à la ville et en reconnaissance des nombreuses années de bénévolat effectué au service des citoyens. Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil décide à l'unanimité, de solliciter une subvention d'investissement, auprès de la CAF et un fonds de concours à la 4C, pour le remplacement des menuiseries de la crèche. Des devis seront demandés et le Maire est autorisé à monter les dossiers et à intervenir autant que de besoin dans ce dossier.

DESIGNATION D'UN DELEGUE A CAMBRESIS EMPLOI

Il convient d'élire un délégué référent emploi pour CAMBRESIS EMPLOI. Mr FORRIERRE est candidat à son renouvellement. Logan RAMETTE se porte aussi candidat. Un vote a lieu dont le résultat est le suivant :

André Marie FORRIERRE 15 voix Logan RAMETTE 3 voix
André-Marie FORRIERRE est désigné délégué pour CAMBRESIS EMPLOI.

CAMION PIZZERIA

Mr GIOVANNI, gérant du camion itinérant Pizza, demande à ce que la commune lui fournisse l'électricité plutôt qu'il n'utilise un groupe électrogène, très bruyant pour le voisinage. Le conseil donne son accord et fixe le tarif de l'électricité à 2.50 € par soirée d'utilisation.

TRI DES LIVRES MEDIATHEQUE

Le conseil autorise le désherbage des livres appartenant à la médiathèque. Les livres rejetés pourront être offerts à une association caritative

CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2^E CLASSE TC

Le Maire propose au conseil d'étudier la possibilité de créer un poste d'adjoint technique de 2^e classe de façon à consolider la situation d'un agent de remplacement. Après débat, le conseil refuse à l'unanimité cette éventualité.

SPECTACLES DE NOEL

Le conseil accepte la proposition de Chantal MAILLY pour passer un contrat avec une troupe d'artistes belges (MAGIC ARTS) pour la somme de 950 euros (pour deux spectacles). La date est fixée au 11 décembre 2014. Les crédits sont prévus au compte 6232.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant pas de questions, le Maire lève la séance, il est 22 H 50.